

Les Organisations non gouvernementales de développement condamnent les tueries de Walikale, Masisi et Rutshuru

7 mois après le déclenchement des hostilités dans 3 zones du Nord-Kivu, les ONG de cette région viennent enfin de se ressaisir et de condamner les tueries qui ont endeuillé les zones de Walikale, Masisi et Rutshuru. Les organisations non gouvernementales de développement du Nord-Kivu ont profité de leur atelier d'auto-évaluation tenu du 14 au 16 octobre 1993 à Butembo pour condamner les tueries en exigeant même qu'une enquête soit faite et que les auteurs soient poursuivis en justice. Ces O.N.G. qui vivaient comme chiens et chats ont pris conscience (tardivement, bien sûr) de la gravité du drame et de ses résultats catastrophiques. Ci-dessous la déclaration des ONG du Nord-Kivu.

Déclaration du CRONGD/ Nord-Kivu

Nous, Organisations Non Gouvernementales de Développement, membres du Conseil Régional des O.N.G./Nord-Kivu, réunies en atelier d'auto-évaluation à Butembo du 14 au 16 octobre 1993, Après trois jours d'analyse profonde sur le fonctionnement du CRONGD/Nord-Kivu, son environnement politique et socio-culturel, conformément à la mission et aux objectifs du CRONG/Nord-Kivu tel que définis dans les statuts et le Règlement d'ordre intérieur, Considérant que les affrontements ethniques et autres formes de violence au Nord-Kivu, ont fait fuir les ONGD du CRONG/Nord-Kivu et ainsi ternir son image de marque tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, Considérant qu'il est opportun de garantir le renforcement du réseau et le rapprochement des ONGD afin de favoriser le développement intégral et intégré de nos populations à la base, Faisons la déclaration suivante :

1. Concernant les déclarations antérieures au sujet des troubles ethniques au Nord-Kivu, les ONGD du CRONG/Nord-Kivu en session d'auto-évaluation considèrent que toute déclaration faite par des individus des ONGD ou un groupe d'ONGD n'engageant que leurs auteurs.

2. Les ONGD du CRONG/Nord-Kivu réunies à Butembo en Atelier d'auto-évaluation condamnent avec force les affrontements ethniques et autres violences qui ont eu lieu au Nord-Kivu. Elles exigent qu'une enquête soit faite et que les auteurs soient poursuivis en justice. Le CRONG/Nord-Kivu attire l'attention de la population sur les manipulations politiques qui ont été à la base de ces violences. Le CRONG/Nord-Kivu demande aux ONGD d'intensifier les actions de sensibilisation à la base pour une cohabitation pacifique au Nord-Kivu.

3. Concernant les attitudes et les actions des ONG, que celles-ci privilégient le règlement pacifique des conflits ethniques et se gardent d'avoir des positions partisans.

4. Concernant l'attitude des membres du Comité Exécutif, le CRONG/Nord-Kivu leur interdit de prendre une position publique sur des problèmes ethniques, et ce n'est la position du CRONG définie par son Assemblée générale ou en cas d'urgence par le Comité Exécutif réuni à cet effet.

5. Le Bureau permanent a l'obligation de favoriser et/ou d'organiser rapidement la concertation des ONG concernées dès qu'un cas de conflit ethnique, de calamité naturelle ou de tout autre événement qui interpelle les ONG est porté à sa connaissance.

Fait à Butembo, le 16 octobre 1993

Les ONGD membres du CRONG/Nord-Kivu

01. Kiasu Mboho T.A.TNK
02. Mme Cirigiri Germaine Uwaki
03. Mr Sinzi Karamuka BDDOS/Goma
04. Mr Batabiha Bushoki Goad
05. Bashika Denis Ucoopanoki
06. Kisher Senkoko Adrinok

07. Kalemba Tsongo Congd
08. Kasivita Kamusilamu Uwaki/NK
09. Mayogi Rwamahina Amicor
10. Syakamba Ndusu Un toit à toi
11. Ngeleza Bahamwii Acucoba
12. Lwimbwa vakaniaki Cacudeki
13. Hembako Jules Murimo
14. Muchanga Kiitsi S.D/Enaz
15. Miacho Luneno Uproder
16. Sehene Muhire Ucoopanoki
17. Murenzi Kaberuka BD/Enaza
18. Murekezi Murekura Coococ/N-K
19. Kapamba Kambale Coococ/N-K
20. Vahamwii Mukesayira CO.TE.DER.
21. Roger Muhindo Uproder
22. Kambale Kighusu Fercod/NK
23. Kambale Musisali Derucoki
24. Muhongya Katikati Coofiza/Centrale
25. Musumba Mathe Coococ/NK
26. Mukambwa Kalikwabo Codeco
27. Tumbira Vagheni Coteder
28. Matembera Salihi Cacudeki
29. Kanzaiva Kazisavahwa Coprocavi
30. KAMATE Kyawahi Coobdel
31. Nzabarantuma Buduga Coconski
32. Kanzaiva Kyako Assopelka
33. Layabe Luvaho Coofiza/Centrale
34. Makelele Deo DDD/Goma
35. Shunga Kinyamba Apiba/Goma
36. Mashangiro Ngagi CAN
37. Niyoyita Balimba Upaderi
38. Kahemulo Lutundu Boc/CBK
39. Kakule Kikutsa Usproco
40. Hitimana Pierre Acodrel
41. Muhombo Shetebo Adrinok
42. Mudumbi Joseph Grace
43. Kabuya Muhangi Goad

Une commission d'enfance et aide d'urgence

Projet de réhabilitation des Orphelins et des écoles en zones sinistrées. La région du Nord-Kivu subdivisée en zones rurales a connu depuis plusieurs mois déjà des affrontements interethniques sanglants. Les zones touchées sont celles de : Walikale, Masisi et Rutshuru. Ces affrontements ont eu pour conséquences immédiates la mort de plusieurs dizaines des personnes (adultes et enfants), le déplacement de ceux qui ont échappé aux tueries avec comme corollaire la perte des parents pour plusieurs enfants. Après certaines interventions isolées pour secourir les victimes, les Eglises, les ONG, internationales en place à Goma et les ONG locales se sont constituées en une Coordination de l'aide d'urgence en vue d'échanger des informations sur toute la situation, de coordonner les distributions des aides alimentaires et autres.

Vu l'ampleur de la tâche, cette coordination s'est élargie en 5 commissions : Santé, Distribution, Enfance, Eau-sanitation, Sensibilisation à la paix et réhabilitation, en vue de mieux cerner les problèmes spécifiques de chaque domaine et de faire rapport à la coordination pour une meilleure orientation de l'action à mener. Pour sa part, la Commission de l'enfance s'est vue chargée du dossier des orphelins et des écoles détruites pour les besoins urgents et leur réhabilitation. Tels sont :

- L'assistance d'urgence pour les orphelins et leur réhabilitation.
- Diagnostic des écoles détruites et réhabilitation.

Projet d'assistance d'urgence aux orphelins

et réhabilitation

Comme dit précédemment, les conséquences de ces affrontements sont :

- La perte des vies humaines
- La destruction de l'habitat et du tissu économique
- La destruction des infrastructures sociales (centres de santé et écoles)
- Le déplacement massif des personnes.

Vu que toutes les catégories des personnes souffrent, la catégorie la plus touchée est celle des enfants. Ainsi cette courte période d'accalmie nous a permis de récolter des informations dans plusieurs coins des zones-théâtres d'affrontements. Le nombre d'orphelins est effrayant. Beaucoup ont perdu leurs deux parents, d'autres ne restent qu'avec un de deux parents mutilé et sans aucune activité qui puisse lui permettre de subvenir aux besoins urgents que lui impose sa situation, d'autres encore ne savent pas où sont les leurs, les ayant perdus de vue dans leur fuite précipitée.

Les enfants sont victimes des maladies épidémiques et ne peuvent être soignés faute de moyen, victime de la malnutrition et du manque d'habillement. Certains de ces enfants ont été recueillis par des familles compatissantes, d'autres sont dans des institutions religieuses sans aucune structure d'accueil sans nourriture et d'autres encore dans certaines localités. Ils sont gardés et utilisés par des militaires venus restaurer la paix. Suite à ce qui précède, nous sollicitons une aide d'urgence qui sera gérée par les organisations non gouvernementales en place (internationales et locales) suivant l'orientation de la commission de l'enfance.

La durée est difficile à déterminer suivant que certains enfants ont perdu toute trace de leurs parents et peuvent mettre beaucoup de temps à les retrouver et pour ceux dont les parents sont morts, il faudra un long temps pour retrouver des familles disposées à les recueillir surtout que plusieurs sont

D'autre part les listes qui ont servi à l'élaboration de ce projet ne sont pas limitatives, les orphelins dans tous les villages des réfugiés ne sont pas encore recensés. Il y a aussi des personnes réfugiées dans la forêt et qui commencent à regagner certains villages avec des enfants égarés qu'ils ramènent. Ainsi donc aux 4333 cas recensés nous ajouterons une marge de sécurité de 489 pour tabler sur un chiffre de 4822 orphelins.

A moins d'une recrudescence de la violence nous espérons que ce chiffre ne pourra que se stabiliser après les recensements en cours dans les autres villages.

Besoins estimés en nature pour les orphelins. Nous rendons hommages au travail abattu par MSFF et UNICEF pour la campagne de vaccination à travers les zones sinistrées et nous espérons qu'ils continueront dans cette voie pour les soins curatifs spécialement pour les enfants orphelins.

La quantité déterminée suivant les normes nutritionnelles en fonction du nombre d'enfants évalués dans une période de 3 mois et dans le cadre des besoins urgents, l'état de besoin se résume comme suit :

Couvertures (4822 pièces), habillement (9644 pièces), haricot (45 tonnes), maïs (45 tonnes), lait (31689 litres), huile végétale (108495 litres), sel (14766 kgs), sucre (115728 kgs). Vaccin, soins médicaux à évaluer sur terrain avec l'organisme donateur. Pour la réhabilitation, la commission a le besoin impérieux de disposer d'une moto qui puisse faciliter les déplacements dans les différents villages des réfugiés en vue de rechercher les indications pouvant permettre aux enfants de retrouver leurs parents ou leurs proches parents et vice-versa et d'autre part de trouver des familles disposées à recueillir ceux dont les parents tous péri. Aussi, il est indispensable de donner à chaque orphelin hou et machette. Ceci est un gage psychologique non négligeable pour l'orphelin par rapport à son intégration dans le milieu d'accueil. Ainsi donc pour la réhabilitation des orphelins

Nous remercions vivement tous ceux qui se sont déjà donné corps et âme en venant au secours de nos compatriotes sinistrés ainsi ceux qui vont être les apôtres de cette cause en faveur de nos enfants

Que d'écoles détruites !

Localisation et nature des dégâts. Des troubles meurtriers ont éclaté dans notre région depuis plusieurs mois déjà. Elles ont pris naissance dans les contrées nordiques de la région notamment dans la zone rurale de Beni et une partie dans la zone de Lubero (Graben).

Des rebelles ont attaqué les localités de Kasindi, Eringeti, Oicha et ..., pillant et détruisant tout sur leur passage. Ainsi toutes les écoles publiques et privées de ces localités sont dans un état déplorable.

Les écoles dans les zones rurales de Masisi, Walikale et Rutshuru ont connu le même sort car après l'invasion des rebelles à Beni ce sont ces zones qui ont connu des affrontements interethniques. Ces écoles ont servi de lieu de passage ou de refuge selon leur positionnement géographique. Pendant le séjour temporaire ou prolongé, les pensionnaires ont tout détruit des fois les écoles constituaient le théâtre d'affrontement entre belligérants et ces opérations guerrières détruisaient toute infrastructure scolaire, les bâtiments, les mobiliers, livres et matériels didactiques, dossiers et archives tout a été brûlé ou dispersé aux quatre vents. Suivant l'appel de la Coordination de l'aide d'urgence, les différents gestionnaires de ces écoles ont profité de cette période d'accalmie générale pour envoyer leurs délégués sur les lieux en vue de dénombrer ces écoles, estimer les dégâts et certains ont même établi des devis d'érections et de reconstruction.

Pour une aide d'urgence aux écoles

Comme pour les orphelins, cette aide sera coordonnée par la commission de l'enfance secondée par les ONG oeuvrant sur terrain. Pour les travaux d'exécution, le comité des parents de chaque école en collaboration avec les directeurs d'écoles sont mieux indiqués. Chaque école ayant bien défini la nature des dégâts subis et et devis y afférant. La durée sera appréciée en fonction des travaux à réaliser. Si toutes les conditions matérielles sont réunies elle ne peut excéder neuf mois. Nombre total des écoles détruites : 99 dont 75 écoles primaires et 24 écoles secondaires. Nombre total des écoles endommagées et pillées : 129 dont 97 écoles primaires et 30 écoles secondaires.

Devis estimé en nature de la réhabilitation et des équipements mobiliers matériels, fournitures scolaires et des bureaux :

1. Matériaux de construction; Sacs de ciment, planches, driers, chevrons, clous ordinaires, clous de tôles; tôles, chaux, fers à betons, cables électriques, triplex, vitres, cadres métalliques et en bois pour les fenêtres, portes des classes et des bureaux.

2. Mobiliers; Armoires, tables, chaises, tables bureaux, bancs, tabourets, placards des enseignants, placards des élèves, étagères.

3. Fournitures scolaires; Craies blanches et de couleurs, cahiers, blocs-notes, crayons, cahiers de préparations, journaux des classes pour les enseignants, compas, boîtes géométriques, livres: histoire, géographie, math, français, science..., machines à coudre.

Dénombrement des orphelins par village à la date du 30 septembre 1993

Zones de Masisi et Walikale

Shoa	6	Nyabiundo	119
Kise	37	Bukombo	6
Busoro	15	Lushebere	17
Kivumu	4	Bugabo	8
Lubale	19	Karili	9
Kaloba	1	Lulambo	50
Ruki	874	Bapfuna	2
Kishondja	6	Misheke	4
Kirambo	2	Lwibo	3
Rona	3	Tunda	5
Biriki	2	Luhintsi	10
Mutobo	10	Nyabara	1
Kusha	10	Mutobo	2
Kaliki	9	Mutiri	10
Shakingi	4	Ngesha	16
Kaembe	10	Bunginyinchi	11
Bikenge	6	Kailenge	1
Kahanga	4	Bibwe	31
Nyabura	113	Kingi	107
Mahanga	798	Sake	93

Total : 2436

Zone de Rutshuru

Nyanzale	448
Bambu	600
Kagando	68
Tongo	92
Butare	74
Kibirizi	108
Birusha	42

Total : 1432

Axe Kanyabayonga

Kanyabayonga	93
Bwatsinge	20
Kaseeghe	116
Bunyambiro	2
Kibumba	201

Total : 432

Total général d'enfants orphelins recensés : 4333

malades et mal nourris ; ce qui nécessite, dans un premier temps des soins suivis. Néanmoins nous pouvons circonscrire cette action dans un espace de trois mois. Il n'y a pas recrudescence de la violence.

D'après les rapports en notre possession 71 % de ces enfants ont entre 0 et 10 ans; ils ont besoin de lait.

le besoin se résume en :

- Frais de coordination pour 3 mois
- Moyens de locomotion (moto)
- Houes 4822 pièces
- Machettes ... 4822 pièces

La commission fait appel à tout organisme pouvant financer l'étude et l'implantation d'un orphelinat avec des structures adaptées pouvant accueillir ces enfants.